

Noélie Maurette et Thibaut Plancq
Ingénieurs Agronomes – Montpellier Supagro
Agriculteurs Bio
Ferme de la Fournache
87 Rue Lamartine 73300 Saint Jean de Maurienne
tel : 0781212093
mail : noelie.maurette@gmail.com

à l'attention du commissaire enquêteur M.Jean-Pierre COENDOZ

Objet : Avis Défavorable argumenté au projet d'augmentation de la capacité de production de l'usine TRIMET de St Jean de Maurienne

le 24/04/2021

Nous soussignés Noélie Maurette, ingénieure agronome diplômée en productions végétales durables de Montpellier Supagro et Thibaut Plancq, ingénieur agronome diplômée en Technologies de l'Information et de la Communication de Montpellier Supagro, agriculteurs (maraîchage biologique) à St Jean de Maurienne, souhaitons déposer un avis défavorable au projet d'augmentation de la capacité de production de l'usine TRIMET, argumenté par plusieurs remarques et demandes suite à la consultation des documents mis à disposition dans le cadre de l'enquête publique relative à ce projet.

Nous avons concentré notre lecture sur le rapport le plus récent de GINGER BURGEAP puisque c'est le plus récent et le seul à aborder la problématique agricole et présentant des mesures sur des salades.

1. Indépendance des données

L'analyse des bureaux d'études se base sur des données provenant des systèmes de mesure spécifique (boite à soude, postes statiques et dynamiques) et des prélèvements (sols, végétaux). Si ces données sont fournies par l'usine TRIMET elle même, on est en droit de se demander si il ne serait pas judicieux de mettre en place des prélèvements réellement indépendants (non payées par l'intéressée) pour éviter des risques de conflit d'intérêt.

De plus, le suivi des dégâts liés aux émissions de fluorures dans l'atmosphère sur les productions de quelques particuliers est réalisé année après année par un expert payé par l'usine TRIMET. Lors d'une rencontre avec la chargée d'environnement de l'usine fin 2018 où Noélie était présente, un collègue avait interpellé les représentants de l'usine sur l'idée d'agrandir le groupe de personnes chez qui le suivi était fait, notamment pour y ajouter les nouveaux professionnels installés récemment. Aucune suite n'a été donnée à cette demande.

2. Données et annexes manquantes

Nous avons cherché à consulter les données brutes dans le rapport, notamment les mesures effectuées sur les légumes qui nous intéressent pour nous assurer de la qualité du suivi dans un milieu qui me concerne directement pour notre profession.

Dans le rapport GINGER BURGEAP les annexes suivantes manquent : Annexe 5 « Bordereau d'analyses du laboratoire TERA » (1 page) et Annexe 6 « Bordereaux d'analyses du laboratoire MICROPOLLUANTS » (36 pages). Ceci me paraît très préoccupant, comment s'assurer que le bureau d'étude a bien eu des données brutes de la part des laboratoires et non pas des tableaux compilés par le commanditaire de l'étude lui même ? Qui pourra s'assurer de la qualité des données en l'absence de ces informations ?

De plus, on peut remarquer dans le corps du rapport que certaines données sont manquantes : Tableau 29 : les mesures pour P20, P6, P8 et P2 manquent. Figure 16 : pas de prélèvements pour V2 et V6 et pas de prélèvements en 2018 pour V3,4 et 7.

3. Pertinence du suivi dans le milieu végétal et animal :

Le rapport le plus récent mené par GINGER BURGEAP a été réalisé après des échanges entre le groupement d'agriculteurs de Moyenne Maurienne (GDA) dont nous sommes adhérents et TRIMET. Nous souhaitons que l'usine nous présente une nouvelle étude sanitaire, mise à jour avec la nouvelle réalité agricole du territoire : installations récentes et projets de développement de filières agricoles de diversification pour améliorer la diversité alimentaire en circuits courts sur le territoire, présence de nombreux jardins de particuliers cherchant à produire eux même leurs légumes et fruits. Une installation agricole d'un viticulteur à St Julien Montdenis a été compliquée il y a quelques années par d'apparition de grillures importantes sur de jeunes pieds de vignes.

Le rapport parle bien du contexte agricole, avec deux maraîchers (dont nous même) installés à proximité de l'usine dont les noms des exploitations sont cités au 3.2.2.2.

Il ne cite pas l'existence de nombreux jardins ouvriers et de particuliers : zone Roche Noire, zone aux bords de l'Arvan, zone à l'entrée ouest de St Jean de Maurienne, ainsi qu'un fort taux de petites parcelles de cultures attenantes aux domiciles des particuliers. L'autoproduction par les jardins ne peut être négligée à St Jean de Maurienne et aux alentours. Il n'y a aucune campagne de sensibilisation à ce jour sur les problématiques liées aux pollutions atmosphériques ou venant du sol pour les personnes cultivant leurs jardins à proximité de l'usine.

Nous nous attendions suite à nos démarches antérieures à cette étude, en particulier via le GDA Moyenne Maurienne, à être contactés pour effectuer des analyses de légumes et de sols dans notre exploitation pour répondre à nos inquiétudes concernant les risques éventuels que nous prenons pour notre famille et nos clients consommant régulièrement et toute l'année des légumes cultivés chez nous.

Nous n'avons pas du tout été contactés, et aucune des mesures présentées n'est réalisée chez nous.

Cette démarche est étonnante.

Nous souhaitons également interroger la pertinence et la cohérence du suivi qui a été fait dans le milieu légume :

- seules des données sur des salades ont été présentées, espèce à cycle court, quels autres légumes ont été analysés ou pourraient être pertinents à analyser ?
- Les valeurs des taux de fluorures dans les salades sont visiblement très variables sur un

même site (ex. en V4 : 70 en 2016, 260 en 2017), certaines données manquent à proximité du site de TRIMET (V2, point très proche des Jardins de St Julien Montdenis : aucune donnée). Les moyennes présentées sont donc faites dans la majorité des cas sur 2 points uniquement par zone de prélèvements, comment accorder une confiance à une moyenne effectuée sur deux valeurs très variables ? De plus pour l'année la plus récente, 2018, il n'y a que 2 mesures sur 7 points, visiblement peu de moyens ont été consacrés à ces analyses. Plusieurs itérations des analyses sont nécessaires chaque année pour comprendre la variabilité sur chaque site de prélèvement.

- Dans le tableau 20 du rapport GIGNER BURGEAP, il est très clairement présenté que les rejets les plus susceptibles de se retrouver dans des légumes par bioaccumulation sont les ETM (éléments traces métalliques). Or seules des données de mesures sur les fluorures dans des salades sont présentées pour les légumes alors qu'il n'existe que peu de risque d'entrée des fluorures dans les plantes avec les conditions de sols locaux (PH basique). Le fluor cause par contre à ce jour déjà des dégâts préoccupants par contact de surface, dégâts connus puisque indemnisés par TRIMET dans un petit réseaux de particuliers. Page 68, le bureau d'étude statue sur un état des milieux compatible avec les usages identifiés, or aucune mesure d'éléments traces métallique n'a été présentée ! Même chose pour les matrices animales, pas de données présentées pour l'accumulation de dioxines dans les graisses d'animaux d'élevage ou de poissons des cours d'eau. Les conclusions du rapport ne sont basées que sur des modélisations dont aucune mesure in situ ne vient conforter la pertinence pour les ETM.

Ce manque de données nous semble préjudiciable, surtout dans un contexte d'installation de structures agricoles pour relever les défis futurs de relocalisation des productions alimentaires. Ces installations doivent pouvoir se faire en conscience et confiance pour tous.

- Le rapport présente des modélisations de risques d'ingestion des différents polluants rejetés en prenant des valeurs estimées de consommation locale pour les ménages de St Jean de Maurienne. Les calculs sont faits pour environ 30% d'alimentation avec des légumes locaux (jardin ou maraîchage professionnel), étudier les effets sur des valeurs moyennes de consommation ne permet pas d'évaluer les risques pour des catégories de population consommant beaucoup de produits locaux ou autoproduits. Il serait important vu le contexte actuel de regarder une hypothèse de consommation locale bien supérieure, puisque les familles produisant dans leur jardin de quoi s'alimenter ou se fournissant chez des producteurs locaux peuvent sûrement être bien plus exposées que dans ce modèle.
- Annexe 10 du rapport GIGNER BURGEAP : la consommation de légumes de la population est estimée selon la base de données CIBLEX datant de juin 2003. Selon ces données, un adulte consomme en moyenne 59,61g de légumes-feuilles et 42,54g de légumes-racines par jour, soit un total de 102,15g de légumes par jour. A cela il faudrait ajouter les fruits pour compléter la gamme de végétaux consommés. La dernière étude Individuelle Nationale sur les Consommations Alimentaires (INCA 3, 2017) a mis en évidence que la consommation moyenne de fruits & légumes des Français est de 374 g/jour, et que les recommandations internationales sont de 400 g/jour soit une consommation de végétaux environ 4 fois supérieure à celle prise en compte. Cela correspond plus à ce que nous

observons chez nos clients, qui consomment évidemment plus que 700g de légumes locaux par semaine et par personne.

- Le rapport BURGEAP cite notamment le point P21 vers l'Echaillon qui est un des seuls à présenter des taux de métaux lourds supérieurs aux données de sols nationales. Quelle prévention est prévue pour les habitants de cette zone ? Vont ils être alertés des potentiels risques s'ils cultivent un jardin et en consomment les produits ?
La collectivité prévoit des projets thermaux dans cette zone, est-ce bien raisonnable compte tenu des données de qualité de l'air et des sols de ce point de mesure ?

4. Autres points

- Un autre point sensible est celui de Villargondran (P5), surtout au niveau de l'air.
p.64: Villargondran présente des teneurs maximales en acide fluorhydrique et dioxyde de soufre.
Pour les poussières, les concentrations sont supérieures à la valeur du bruit de fond rural excepté au point 10 (St Martin La Porte), le point P5 est préoccupant.
Une dégradation est possible pour HF, naphthalène et SO₂ en P5 et sur l'ensemble des PM₁₀ sauf en P10.
p.65: En P5, la concentration mesurée est de 2,4 microgramme par m³, elle dépasse la valeur guide OMS de 1 microgramme par m³ pour le risque de fluor par inhalation.
L'état du milieu pour ce composé est incompatible avec les usages actuels en ce point, dans un village riche en jardins.
- Lors de la rencontre de Noélie Maurette et Yves Pasquier, à l'époque maraîcher à Villargondran avec TRIMET en fin d'année 2018, nous avons appris l'existence d'une problématique de pics de rejets ponctuels liés à des changements de filtres ou lors de dysfonctionnement des filtres chargés de la captation des gaz émis. Nous n'avons vu aucune réflexion liée à la gestion de ces problèmes de pics d'émissions qui peuvent sans doute générer des valeurs bien au delà de celles mesurées dans les protocoles de suivi au quotidien de l'usine. Des valeurs étudiées sous forme de moyenne ne permettent pas de prévoir les effets de pics. Quels risques pour la population locale, les jardins et les animaux vertébrés comme invertébrés lors de ces pics à la fois sur le plan de l'accumulation dans les milieux ou sur le plan de l'inhalation ponctuelle ?
- Dans une période où tous les jours des données scientifiques sont publiées sur la disparition massive de la biodiversité, mettant en péril l'humain en bout de chaîne alimentaire, il est impensable de ne pas considérer l'impact des rejets atmosphériques de l'usine sur les écosystèmes à proximité de l'usine par exemple sur les populations d'invertébrés, d'oiseaux ou les vertébrés aquatiques (présence d'un lac de pêche à l'Echaillon très fréquenté par les pêcheurs, directement à proximité du point P21 (GINGER BURGEAP) présenté comme point où les valeurs de plomb et de HAP sont supérieures dans les sols aux valeurs de comparaison choisies.

Conclusion :

En tant que producteurs de légumes bio sur la commune de St Jean de Maurienne, nous sommes préoccupés de l'absence de données pertinentes pour juger des risques que nous prenons avec notre activité pour la santé de notre famille et de nos clients au regard des rejets de l'usine TRIMET, notamment en ce qui concerne les rejets d'éléments traces métalliques et de dioxines (pour les quelques animaux pour notre alimentation personnelle).

Notre activité repose également sur un bon fonctionnement de l'écosystème (biodiversité, sol, air, eau), les rapports présentés ne nous apportent aucune information sur l'impact de l'usine actuel sur les populations d'insectes, oiseaux etc...

Les objectifs politiques locaux (SCOT, programme LEADER) d'augmentation des circuits courts alimentaires sur le territoire nécessitent une amélioration de la surveillance des rejets de l'usine TRIMET et de leurs conséquences sur l'agriculture et les jardiniers locaux.

Ils impliquent également une amélioration des capacités et de la fiabilité des équipements de captation des rejets émis par l'usine (limitation des effets de pics de rejets en particulier).

Dans l'état actuel des données disponibles et du manque de pertinence du suivi dans le milieu végétal sur les points que nous avons soulevés, nous émettons un avis défavorable sur le projet d'augmentation de la production de l'usine TRIMET de St Jean de Maurienne.

Nous insistons sur la nécessité de prévoir dans le cadre de cette demande de rejets supplémentaires un plan de surveillance associant les professionnels à proximité de l'usine avec des prélèvements faits dans les sols et sur des échantillons de légumes, **nous sommes prêts à recevoir des personnes effectuant des prélèvements**, à la condition que les données nous soient transmises directement par les laboratoires d'analyse et rendues publiques dans leur état brut. Les données brutes existantes à ce jour ont été supprimées des annexes du rapport !

TRIMET doit s'engager avant d'envisager une augmentation de sa production dans une démarche plus documentée scientifiquement sur les conséquences écosystémiques et dans les milieux cultivés de ses rejets avec des données locales, récentes et transparentes pour la population. L'usine doit communiquer les risques pris lors de la consommation des légumes produits dans les jardins, en concertation avec la commune ou la communauté de commune s'il s'avère nécessaire d'éviter de consommer ces produits dans certaines zones autour de l'usine (Echaillon, Villargondran).

Dans l'espoir que cette enquête publique soit l'occasion de progresser sur ce point.

Avec nos respects et dans un esprit de conciliation,
Noélie Maurette et Thibaut Plancq